

# Procès Eugène Rwamucyo

Alain Gauthier

CPCR, 24 septembre 2024



Le docteur Eugene RWAMUCYO –  
AFP/Philippe HUGUEN

À partir du 1er octobre 2024 se tiendra, aux assises de Paris, le procès du docteur Eugène RWAMUCYO poursuivi pour les chefs suivants :

participation à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation d'un génocide et autres crimes

contre l'humanité génocide complicité de génocide crimes contre l'humanité complicité de crimes contre l'humanité Le docteur Eugène RWAMUCYO était visé par une plainte déposée par le CPCR le 23 avril 2007. En 1994, le docteur RWAMUCYO exerçait les fonctions de directeur du Centre Universitaire de Santé publique de Butare (CUSP).

Le procès devrait durer jusqu'au 29 octobre. Il sera suivi par le procès en appel du gendarme Philippe HATEGEKIMANA, MANIER depuis sa naturalisation, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en première instance. Fin du procès le 18 décembre.

Ces procès sont ouverts au public dans la limite des places disponibles.

Alain GAUTHIER, président du CPCR